PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

14 février 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 14 février 2026 à 9h00 heures à l'hôtel de ville sise au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Monsieur Alexis Fradette	Conseiller au poste numéro 3-absent
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6- absent

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 9h00, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation de l'avis de convocation et au délai de 72 heures
4. Achat véhicule travaux publics
5. Période de questions
6. Levée de la séance

33-03-26

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Renonciation à l'avis de convocation

Considérant que tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité sont présents à cette séance extraordinaire, tel que stipulé à l'article 157 du code municipal du Québec ;

Considérant que selon l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les soussignés, membres du conseil municipal de Saint-Sévère, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation de l'avis de convocation et au délai de 72 heures
4. Achat véhicule travaux publics
5. Période de questions
6. Levée de la séance

En conséquence :

34-03-26

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Achat véhicule travaux publics

Considérant que le comité ad hoc mandaté par le conseil pour la recherche d'un véhicule de voirie a identifié un véhicule jugé intéressant et constituant un excellent choix pour les besoins des travaux publics ;

Considérant que madame la mairesse et monsieur le conseiller Martial Lacerte se sont rendus sur place afin d'inspecter le véhicule et de procéder à un essai routier ;

Considérant que le véhicule sélectionné est un GMC Sierra 1500, année 2018, de couleur blanche, affichant 148 542 kilomètres à l'odomètre, au prix de 20 995 $ avant taxes ;

Considérant que la transmission du véhicule a été remplacée en décembre 2025;

Considérant que le véhicule est vendu avec une garantie d'un (1) an sur le moteur et la transmission, couvrant un montant maximal de réparation de 1 500$;

Considérant que le véhicule sera chaussé de pneus quatre (4) saisons homologués en très bon état et que ceux-ci ont fait l'objet d'une négociation par madame la mairesse et monsieur le conseiller Martial Lacerte ;

En conséquence :

35-03-26

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil accepte l'achat du GMC Sierra 1500 2018 pour les travaux publics au montant de 20 995 $ plus taxes ;

Que le montant total de 22 044,75 $ soit payable au Garage Autos Royale de Terrebonne ;

Qu'un montant de 2 094,25 $ soit payable à la SAAQ représentant la TVQ ;

Que le conseil refuse l'achat de la garantie prolongée de trois (3) ans ou 60 000 kilomètres, proposée par le garage, au montant de 2 300 $;

Que la directrice générale procède à l'achat d'un gyrophare ainsi que d'un rack et d'en faire effectuer l'installation dans un commerce de la région ;
Que le véhicule soit lettré par l'entreprise Graphitech (advenant que des aimants soient déjà présents sur les côtés du véhicule actuel, ceux-ci seront conservés et seul l'arrière (valise) du véhicule sera lettré) ;

De procéder à l'achat de housses pour les sièges et de tapis en caoutchouc si nécessaire ;

Que le véhicule soit lavé, intérieur et extérieur, tous les lundis pendant la période d'emploi du responsable des travaux publics et qu'il soit de la responsabilité du responsable des travaux publics de procéder à l'entretien hebdomadaire du véhicule afin de le garder propre en tout temps ;

Que la directrice générale procède à l'achat des produits nécessaires à l'entretien du véhicule;

Qu'il soit strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule ;

Que le véhicule soit stationné devant l'hôtel de ville et non au garage municipal;

De mandater la directrice générale, madame Cadorette, afin de procéder à la vente du véhicule actuel des travaux publics pour la ferraille ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Période de questions

Monsieur le conseiller Robert Lessard exprime certaines préoccupations et son insatisfaction concernant le processus ayant mené à la recherche et à la sélection du véhicule destiné aux travaux publics. Il mentionne notamment qu'il croyait que les recherches seraient effectuées uniquement par les membres du comité ad hoc formé à cet effet, soit lui-même et monsieur le conseiller Martial Lacerte.

Madame la mairesse lui explique alors que la direction générale ainsi que le maire ou la mairesse siègent d'office sur l'ensemble des comités municipaux.

Monsieur Lessard indique également qu'il est déçu que le véhicule Dodge Ram qu'il avait identifié n'ait pas été considéré, puisqu'il s'agissait d'une option intéressante.

Madame la directrice générale mentionne que ce véhicule a été analysé lors de la rencontre du comité ad hoc, mais que certaines préoccupations mécaniques avaient été soulevées concernant ce modèle, notamment en lien avec les manifolds. Ce problème mécanique est confirmé par messieurs les conseillers Olivier Lamy et Martial Lacerte.

Des échanges ont également lieu concernant certains critères de recherche, notamment la couleur du véhicule et le prix maximal envisagé. Madame la mairesse précise que les recherches effectuées permettaient d'élargir légèrement la fourchette de prix afin de considérer différentes options disponibles et de permettre une éventuelle négociation. Elle mentionne également que le véhicule retenu présente certains avantages, dont une transmission remplacée récemment, une garantie ainsi que des pneus en très bon état.

Monsieur le conseiller Martial Lacerte mentionne pour sa part que plusieurs véhicules ont été analysés et que, malgré certaines préférences initiales, le véhicule retenu lui apparaît comme étant le meilleur pour répondre aux besoins de la municipalité.

6. Levée de la séance

36-03-26 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy

Que la présente séance soit levée à 9h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____	_____
Jacinthe Noël	Marie-Andrée Cadorette
Mairesse	Directrice générale &
	Greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.